



## Trop payé pour facture d'eau

Par **alpine**, le 19/04/2014 à 09:01

Bonjour,

Les employés de la mairie sont passés chez moi pour relever le compteur mais étant au travail, je n'ai pu les recevoir. De ce fait, lorsque j'ai reçu ma facture, 300 mètres cube d'eau m'ont été comptés en plus. Cette semaine je me suis rendue en mairie pour communiquer le relevé de mon compteur pour la prochaine facture. Vont-ils me rembourser le trop payé ? La personne qui m'a reçu n'a pas su me répondre.

Merci beaucoup.

Par **Lag0**, le 19/04/2014 à 09:06

Bonjour,

En règle générale, il n'y a pas de remboursement mais simplement le trop payé vient en déduction des factures à venir.